



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Message n°6 de la Conférence des Syndics à l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2024

Actionnariat de la société Destination Veveyse SA d'un montant de CHF 100'000.-

La Conférence des Syndics demande à l'Assemblée des délégués d'approuver un crédit pour l'acquisition de 1000 actions nominatives de CHF 100 francs pour un total de CHF 100'000 dans l'actionnariat de la Société Destination Veveyse SA.

But de la dépense

La transition entre la société Monte-Pente Corbetta SA en Destination Veveyse SA (ci-après : DVSA) s'accompagne de la recherche de nouveaux actionnaires.

S'agissant de l'augmentation du capital-actions de la société, le Conseil communal de Châtel-St-Denis et l'ACV se sont mis d'accord pour l'augmentation du capital-actions de la société, comme pour la garantie de déficit, de souscrire de manière paritaire des actions à hauteur de CHF 100'000 chacun.

Ces investissements dans le capital-actions de DVSA conféreront à la Commune de Châtel-St-Denis et à l'ACV un certain poids dans les décisions stratégiques qui devront être prises en lien avec le projet 4 saisons.

DVSA s'est engagée à modifier ses statuts afin d'y faire figurer le droit pour les garantes de nommer chacune un représentant au conseil d'administration. Ce représentant devra obligatoirement être un membre élu des autorités, respectivement de la Commune de Châtel-St-Denis et d'une autre commune membre de l'ACV, et la qualité du membre du conseil d'administration sera liée à cette fonction d'élu.

L'Assemblée extraordinaire des actionnaires de DVSA va voter la réduction du capital avec une augmentation simultanée.

Plan de financement (montants TTC arrondis au millier supérieur)

Participation à l'actionnariat de Destination Veveyse SA	CHF 100'000.00
--	----------------

Cette dépense du budget des investissements fait partie du patrimoine administratif.

Pas soumis à l'amortissement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Conférence des Syndics sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un montant de CHF 100'000 en vue de l'acquisition de 1000 actions d'une valeur de CHF 100 chacune dans l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA.

Bossonnens, le 20 novembre 2024